



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 03 FEVRIER 2026

DELIBERATION 2026.01 DEMANDE DE SUBVENTION 2026 – DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – CREATION EQUIPEMENTS SPORTIFS AU STADE DE LA NAUDE

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	27 JANVIER 2026
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	03 FEVRIER 2026
Conseillers présents	21	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	27	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	6	Secrétaire de séance	M Clement MEZERGUE Conseiller Municipal

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe	X			
DUBREUIL Thierry, Adjoint	X			
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe	X			
BOUEY Gilles, Adjoint	X			
COMBIER Audrey, Adjointe	X			
MASSY Joel, Adjoint	X			
GLIZE Caroline, Adjointe	X			
FLAHAUT Serge, adjoint	X			
CARO Chantal, CM	X			
GIRARD Philippe, CM	X			
SARRAZIN Anne-Marie, CM		X		Mme Chantal CARO
PRUVOST Gilles, CM		X		M. Philippe GIRARD
BEAUCHENE Natacha CM	X			
DIRHEIMER Thierry, CM	X			
CLAVIER Yannick CM	X			
EMERIAU Régis, CM		X		M. Joel MASSY
LARGOUET Karyn, CM		X		Mme Caroline GLIZE
GANNE Arnaud, CM			X	
BRARD Philippe, CM	X			
GUIRIEC Marilyn, CM		X		Mme Brigitte NABET-GIRARD
VIDORRETA Virginie, CM	X			
MEZERGUE Clément, CM	X			
VEYSSIERE André, CM	X			
FONTAINE Aline, CM	X			
CARRERE Sophie, CM	X			
MALVILLE Frédéric, CM		X		Mme Sophie CARRERE
BOISSEAU Marc, CM	X			
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM			X	



Délibération 2026.01

DEMANDE DE SUBVENTION 2026 – DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – CREATION EQUIPEMENTS SPORTIFS AU STADE DE LA NAUDE

Le Conseil Municipal,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu les opérations prioritaires et taux établis au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2026,

Considérant les projets d'investissement de la Commune d'IZON au titre de l'exercice 2026,

Considérant que la vitalité du tissu associatif sportif local constitue un levier essentiel de cohésion sociale, de santé publique et d'attractivité territoriale, et que la croissance démographique de la commune impose une adaptation rapide et ambitieuse des infrastructures existantes pour répondre aux besoins croissants des clubs, des licenciés et des habitants ;

Considérant que la création de deux terrains de football à 5 s'inscrit dans une démarche proactive visant à diversifier l'offre sportive, à favoriser l'accès à la pratique pour tous les publics, et à renforcer l'attractivité de la commune en matière d'équipements de proximité, tout en anticipant les évolutions des pratiques sportives ;

Considérant que la préservation des ressources naturelles, et notamment de l'eau potable, représente un enjeu majeur pour le développement durable du territoire, et que la mise en place d'un dispositif d'arrosage alternatif pour les terrains de sport permettra de concilier la qualité des infrastructures, la pérennité de leur usage et la responsabilité environnementale, tout en servant d'exemple pour d'autres projets communaux ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 27 janvier 2026,
 Il est proposé au conseil Municipal de :

- **SOLLICITER** l'Etat au titre de la DETR 2026 pour le projet suivant : Réaliser les deux terrains de foot 5 ainsi que les travaux liés à la mise en place d'un dispositif d'arrosage pour le stade de la Naude pour un montant total des travaux de 443 092 € HT ;
- **DIRE** que le plan de financement prévisionnel est le suivant:

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT
Etat DETR (7.4 équipements sportifs)	35 %	155 082 €
Fédération Française de Football / Agence Nationale du Sport	27,08%	120 000 €
Sous-Total financement public (80 % maximum)	62,08 %	275 082 €
Autofinancement	37,92 %	168 010 €
TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)	100 %	443 092 €

Soit un reste à charge pour la commune d'Izon d'un montant de 168 010 € HT.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de M. Laurent de LAUNAY, Maire et en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés, 27 Pour, 0 contre, 0 Abstention

- ✓ **SOLLICITE** l'Etat au titre de la DETR 2026 pour le projet de réalisation de deux terrains de foot 5 et d'un dispositif d'arrosage pour le stade de la Naude conformément au plan de financement prévisionnel visé ci-dessus.

Publiée le

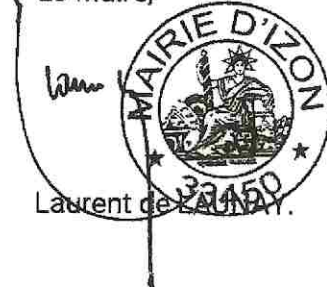
Fait à Izon, 3 février 2026

Le Secrétaire de séance,

MS

Clément MEZERGUE

Le Maire,



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.